

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

W21-834953

194813



Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11078

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SAADANE ABDELLAH

Date de naissance : 18/04/1975

Adresse : N°2 IMM 14 Résidence LILAS

COMMUNE SAADAN NARLAKECH

Tél. : 06 61 8 82 9 12 Total des frais engagés : 1500,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mohammed Saïd HALOUI

Spécialiste en Ophtalmologie

Imm. 6 Appt. 5, Rés. des Habbous Avenue

Allal El Fassi - Marrakech

Tel. : 05 24 30 41 42 / 05 24 33 06 46

INPE 071071419

Nom et prénom du malade : SAADANE ANAS Age : 18

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Reflux

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 07/02/2024

Signature de l'adhérent(e) :

8

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
	(5)		300.00	Said HALOU Optalmologie El Fassi, des Habibous Avenue Marrakech INPE 071071419 24-30-61 43/105-24-33-06-46

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 optique opticien optométriste	01/01/2016	12000 Dhs

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
.....

AUXiliaires médicaux

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RE

Cachet et signature du Médecin
attestant le Paiement des Actes

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Ophtalmo Laser Haloui Marrakech

Docteur Mohammed Saïd HALOUI

Ophtalmologiste
Chirurgie réfractive
Angiographie - OCT
Topographie cornéenne - Echographie
Microscopie spéculaire
Laser



الدكتور محمد سعيد الحلوى

إختصاصي أمراض و جراحة العيون

جراحة الانكسار البصري

تصوير أوعية شبكة العين - علاج باشعة الليزر

التصوير المقطعي - مجهر براق

طبغرافية مساحة القرنية - الفحص بالموجات فوق الصوتية

Marrakech, le 02/01/2024

Monsieur SAADANE Anas

UNE PAIRE DE LUNETTE + MONTURE
DE LOIN ANTI REFLET *ben*

Dr. Mohammed Saïd HALOUI
Spécialiste en Ophtalmologie
Im. 6 App 5 - Résidence des Bahouss - Av. Allal El F.
Marrakech - Tél. : (04) 30.41.42

Oeil Droit : (180° -0,50) -2,25

Oeil Gauche : (175° -1,00) -1,75

Edji Optic
opticien - Optométriste
N° A12-Et. 5 Résidence des Bahouss - Av. Allal El F.
Marrakech - Tél. : (04) 30.41.42

Dr. Mohammed Saïd HALOUI
Spécialiste en Ophtalmologie
Im. 6 App 5 - Résidence des Bahouss - Av. Allal El F.
Marrakech - Tél. : (04) 30.41.42

Médiis Optic

Un autre regard sur vos yeux
OPTICIEN - OPTOMETRISTE

Facture

N° 001181

Marrakech Le : 02/01/2024

M : Soudane Amas

Docteur :

Nomenclature N° :



N° A12-Lot Machou Inara Marrakech
Tel : 06 69 83 94 45

VL OD (Ax...180° Cyl...-0,50) -1,75 Sph.

VL OG (Ax...175° Cyl...-1,00) -1,75 Sph.

VP OD (Ax..... Add.....)

VP OG (Ax..... Add.....)

Verres : Zui's 1000,00

Monture : Nille Deux 200,00

Facture Arrêtée à la somme de : Nille Deux 1200,00
Cent d

Vente et Réparation des Lunettes

Médiis Optic

بموجع أنواع النظارات

ICE : 002182911000058 - RC : 94791 - IF : 34404752



06 69 83 94 45 / N° A12 Lot Machou Inara - Marrakech